

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/250

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DES VIGNERONS À COURNON-D'AUVERGNE DANS LE CADRE DE PLUSIEURS LIVRAISONS DE MATÉRIELS.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** la demande de l'entreprise « BÂTIFLO », pour différentes livraisons de matériels à réaliser au 9 rue des Vignerons à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue des Vignerons.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

La rue des Vignerons sera barrée par intermittence, à partir de son intersection avec l'avenue de Lempdes, du mercredi 03 juin 2026 jusqu'à la fin des travaux, le temps strictement nécessaire à la durée des travaux.

Article 2^{ème}

Deux déviations seront mises en place par la rue de la Mairie et l'avenue de Lempdes.

Article 3^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise chargée des livraisons.

Article 4^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Article 5^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec l'entreprise « BÂTIFLO » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

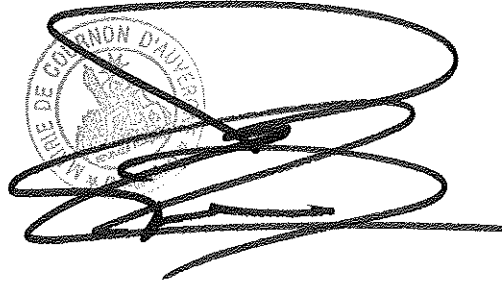
Fait à Cournon-d'Auvergne, le 1 juin 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE
Maire de Cournon-d'Auvergne
4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

04 JUIN 2026

A circular official stamp of the Municipality of Cournon-d'Auvergne is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text 'VILLE DE COURNON D'AUVERGNE' and a central emblem. The signature is written in black ink and consists of several overlapping loops.